

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2017, 2018 et 2019 de la Ville de La Pocatière a été déposé au bureau de la trésorière de la Ville le 13 septembre 2017;

QUE, pour l'exercice financier 2018 du rôle d'évaluation foncière 2017, 2018 et 2019 de la Ville de La Pocatière, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi qu'une copie dudit règlement numéro 201-2017 sont disponibles à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska, à l'attention du service d'évaluation (235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0). Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception; dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à La Pocatière ce 2 octobre 2017.

Danielle Caron, OMA
Greffière